

Correspondances

A Monsieur le Directeur du

Journal de Médecine et de Chirurgie,

Montréal.

MONSIEUR,

Je profite de votre excellente revue, pour informer la profession médicale, qu'il existe maintenant à l'Hôtel de Ville, dans le local du bureau de la Cour du Recorder, un bureau spécial qui, sous la direction de M. Albert Chevalier, s'occupe du placement des aliénés à la charge de la ville de Montréal, et qui fournit aux requérants les différentes formules requises pour l'internement des patients publics à l'Hôpital Saint-Jean de Dieu.

J'ai donc l'honneur de prier messieurs les Médecins de bien vouloir envoyer leurs clients s'adresser à ce bureau, s'il advient qu'il leur faille recommander l'internement d'un aliéné, comme patient public.

Tout ce qui concerne l'admission des patients publics de la ville de Montréal se traite exclusivement à ce bureau, à l'Hôtel de Ville ou à celui du gouvernement, à l'Hôpital Saint-Jean de Dieu. Il est donc absolument inutile d'adresser qui que ce soit chez moi, à mon bureau privé ou à celui de mon assistant, pour des affaires concernant l'admission des patients publics. Ces affaires, et généralement toutes celles qui regardent les patients publics, ont pris une telle extension par suite de l'augmentation du nombre des demandes d'admissions et du nombre des malades internés à l'hôpital, qu'il est impossible de les traiter ailleurs que dans un bureau public, avec l'aide des formules, des certificats, des archives et des feuilles d'observation.

Messieurs les Médecins sont donc instamment priés de n'adresser qui que ce soit chez moi pour des affaires concernant l'asile, par ce que je ne reçois absolument personne pour ce motif.

Comme nous consacrons un temps considérable au soin des malades, qui nous occupe toute la matinée et que nous ne pouvons pas nous déranger de ce service, sans inconvénients considérables, ceux qui désirent voir le surintendant médical ou les autres médecins sont invités à se présenter à l'hôpital aux heures de bureau,

c'est-à-dire de 1 à 3 heures pour tous les jours, excepté le samedi, le dimanche et les jours de fête.

(Signé) GEO. VILLENEUVE,
Surintendant médical.

Association des Médecins de langue Française
de l'Amérique du Nord.

QUÉBEC, le 27 Janvier 1908.

Monsieur et très honoré confrère,

Nous avons l'honneur de vous informer que le quatrième Congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, aura lieu à Québec, vers le milieu du mois d'oct prochain. Une communication ultérieure vous en fera connaître la date précise.

Cette réunion des membres de la profession médicale coïncidera avec les fêtes par lesquelles les citoyens de notre ville, se préparent, avec le concours des plus hautes autorités civiles du Canada, à célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

L'idée de cette coïncidence, émise à Trois-Rivières en 1906, fut accueillie avec le plus vif enthousiasme, et c'est pour cette raison que, il y a six mois, quand la date des fêtes du tricentenaire fut remise à 1909, nous jugeâmes à propos de retarder aussi notre Congrès. Mais la célébration du troisième centenaire a été définitivement fixée à la date primitive, et en conséquence nous avons cru bien faire de nous conformer en ce qui regarde la tenue de notre Congrès à ce changement.

Nous avons tout lieu de croire à l'adhésion sans réserve du corps professionnel à la décision que nous avons prise.

Nous nous estimons particulièrement heureux de réunir dans les murs de la vieille capitale française du Canada, nos confrères de ce pays et de l'étranger, et de leur offrir à cette occasion la plus franche et la plus cordiale hospitalité.

Dans l'espoir d'un accueil favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur et très honoré confrère, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président Général, *Le Secrétaire Général.*

ARTHUR SIMARD.

ALBERT PAQUET.